Arrondissement de Sens

Communauté de **C**ommunes de la **V**anne et du **P**ays d**'O**the

Nombre de Conseillers en

exercice : 34 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 9 septembre 2021, à 18 heures 30, salle des fêtes de Vaumort sous la Présidence de Sébastien KARCHER

Étaient présents ou représentés :

ARCES DILO	Madame	BAKOUR	Annie
ARCES DILO	Madame	PISSIER	Véronique
BAGNEAUX	Monsieur	GEORGES	William
BŒURS EN OTHE	Madame	GIVAUDIN	Françoise
CERILLY	Madame	VALLÉE	Pouvoir à Mme GIVAUDIN
CERISIERS	Monsieur	HARPER	Patrick
CERISIERS	Monsieur	LOUVET	Dominique
CERISIERS	Madame	CATOIRE	Aline
CERISIERS	Monsieur	LANDUREAU	Philippe
COULOURS	Madame	VAILLANT	Pouvoir à M. KARCHER
COURGENAY	Monsieur	PAGNIER	Daniel
COURGENAY	Monsieur	LANGILLIER	Gérard
FLACY	Madame	PIERRE	Claudine
FOISSY/VANNE	Madame	SAINCIERGE DURAND	Jeanne
FOURNAUDIN	Monsieur	VIOLETTE	Christophe
LA POSTOLLE	Monsieur	LAPOTRE	Pouvoir à Mme CROSIER
LAILLY	Madame	CROSIER	Christiane
LES CLÉRIMOIS	Madame	POULIN	Isabelle
LES SIÈGES	Monsieur	BARBIRATI	Antoine

MOLINONS	Monsieur	BEZINE	Yves
PONT / VANNE	Madame	PICON	Valérie
St MAURICE AR HOMMES	Monsieur	FAGEGALTIER	Francis
VALLÉES DE LA VANNE	Monsieur	LAMARRE	Guy
VALLÉES DE LA VANNE	Madame	BERTHELIN	Pouvoir à M. MAUDET
VALLÉES DE LA VANNE	Madame	THÉROUÉ	Magalie
VALLÉES DE LA VANNE	Monsieur	MAUDET	Luc
VAUDEURS	Monsieur	MILOT	André
VAUDEURS	Monsieur	HERLAUT	Pouvoir à M. MILOT
VAUMORT	Madame	ROCHÉ	Marie-José
VILLECHÉTIVE	Madame	VIÉ	Nicole
VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE	Monsieur	KARCHER	Sébastien
VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE	Madame	DE CLERCQ	Priscillia
VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE	Madame	LOISON	Elisabeth
VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE	Monsieur	PUTHOIS	Pouvoir à Mme LOISON

Formant la majorité des membres en exercice. Secrétaire de séance : M. LANGILLIER Gérard

❖ <u>Délibération 62-2021, Délibération arrêtant le projet de zonage d'assainissement de Les Sièges, nomenclature 8.8.1 Assainissement</u>

Chaque conseiller communautaire a reçu le dossier de projet de zonage en annexe à la convocation à la présente réunion.

Le Président de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, consolidée au 14 juillet 2010, dite nouvelle loi sur l'eau ; Vu les articles L2224-8 et L2224-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Environnement, notamment les articles R 123-3 à R 123-18,

Vu la délibération motivée N°2021-01 de la commune de Les Sièges en date du 12 janvier 2021, demandant à la Communauté de Communes que dans le cadre du zonage d'assainissement la commune soit classée en réseau non collectif;

Vu la délibération 67-2020 du 17 décembre 2020 du conseil Communautaire proposant la révision du zonage d'assainissement de Les sièges

Le Président présente au conseil Communautaire le dossier de projet de zonage d'assainissement du territoire de Les Sièges dressé par le bureau d'étude initiatives AD tel qu'il a été adressé à chaque conseiller communautaire en annexe à la convocation à la présente réunion.

Ce dossier présente :

- un résumé de l'état actuel de l'assainissement de la commune et de ses défauts,
- une estimation des coûts des différents scénarii d'assainissement de la commune, dans le respect de la réglementation en vigueur,
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où la Communauté de Communes sera seulement tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement

Préfecture de l'Yonne
Date de réception de l'AR: 15/09/2021
089-248900664-20210909-DE_2021_62-DE

Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- Arrête le projet de zonage d'assainissement du territoire de Les Sièges, tel que présenté sur les cartes jointes en annexe à la présente délibération,
- Dit que le projet sera soumis à enquête publique avant approbation définitive.
- Charge le Président d'exécuter toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an tels que ci-dessus et ont signé tous les membres présents.

Le Président, Sébastien KARCHER



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Sous-Préfecture le 15 septembre 2021 et publication ou notification le 15 septembre 2021